

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00014
Numéro SIREN : 349 577 908
Nom ou dénomination : COMPAGNIE DES ALPES

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2024 sous le numéro de dépôt 66143

les comptes sont

inclus

le rapport

des

CACS.

des

COMPAGNIE DES ALPES (CDA)
Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 25 266 567,50 euros
Siège social : 50/52 boulevard Haussmann 75009 Paris
349 577 908 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le quatorze mars,
à quatorze heures trente,

Les actionnaires de la Compagnie des Alpes se sont réunis au Théâtre Mogador – 25 rue de Mogador – 75009 Paris, en Assemblée générale mixte, sur première convocation du Conseil d'administration.

Ont été publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires : un avis préalable de réunion de l'Assemblée générale le 5 février 2024 suivi d'un avis de convocation le 23 février 2024. Un avis de convocation, publié en tant qu'annonce légale, est paru dans le journal Actu Juridique le 23 février 2024. Les titulaires d'actions inscrites au nominatif ont été, en outre, convoqués par courrier en date du 22 février 2024.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

Madame Gisèle ROSSAT-MIGNOD préside l'Assemblée en sa qualité de Présidente du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de la Société.

Madame Audrey GIRARD, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations, et Monsieur Lionel FASSART, représentant du Crédit Agricole des Savoie Capital, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Virginie CHAUVIN et Monsieur Matthieu MOUSSY, représentant respectivement les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaires aux comptes titulaires, ont été régulièrement convoqués.

Madame Marie-Lactitia VASSORT, Directrice des Affaires juridiques et de la Conformité, Secrétaire des Instances de la Compagnie des Alpes, assure les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée qui constate que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance possèdent :

- pour les résolutions à caractère ordinaire : 38 585 547 actions sur les 50 533 135 actions formant le capital social et ayant le droit de vote ;
- pour les résolutions à caractère extraordinaire : 38 585 547 actions sur les 50 533 135 actions formant le capital social et ayant le droit de vote ;

En conséquence, les conditions de quorum pour la tenue de l'Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, sont réunies.

(...)

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2023)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2023, des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes ainsi que des explications complémentaires fournies verbalement, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés, qui font apparaître un bénéfice de 59 801 053,88 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Elle approuve également le montant des charges non déductibles (article 39.4 du Code général des impôts) qui s'élève à 147.860 €, tel que précisé dans le rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par 38 559 294 voix pour, 2 102 voix contre, 24 151 abstentions.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2023)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes ainsi que des explications complémentaires fournies verbalement, approuve les comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 30 septembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés, qui font apparaître un Résultat Net Part du Groupe positif de 90 400 K€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par 38 552 903 voix pour, 8 493 voix contre, 24 151 abstentions.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice écoulé s'élève à un montant de 59 801 053,88 €, le report à nouveau antérieur négatif à un montant de (19 619 554,59) €, et après avoir pris acte que la réserve légale est dotée en intégralité, approuve la proposition d'affectation du résultat et de fixation du montant du dividende faite par le Conseil d'administration et décide :

- d'affecter l'intégralité de ce résultat à l'apurement des pertes antérieures, soit au report à nouveau antérieur négatif, le faisant passer de - 19 619 554,59 € à 40 181 499,41 € ;
- de fixer à 0,91 € le dividende versé à chaque action y donnant droit, et en conséquence de répartir entre les actionnaires à titre de dividende la somme maximale de 45 985 153 €, sur la base d'un nombre maximal de 50 533 135 actions susceptibles d'en bénéficier, qui sera prélevée sur le report à nouveau pour 40 181 499,41 € le ramenant ainsi à zéro et sur le poste « Prime d'émission » à hauteur de 5 803 653, 59 €, le faisant passer de 611 821 635, 53 € à 606 017 981,94 €.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 22 mars 2024, étant précisé que la date de détachement du dividende sur Euronext sera le 20 mars 2024.

Dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, le nombre d'actions ayant effectivement droit au dividende serait inférieur au nombre de 50 533 135 actions mentionné ci-dessus, en raison de la détention par la Société d'une partie de ses propres actions, la somme correspondant au dividende non versé serait affectée au report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le montant du dividende proposé et qui est prélevé sur le poste de report à nouveau pour 40 181 499,29 € est éligible à l'abattement

bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts, soit un dividende par action éligible à l'abattement de 0,80 €.

L'excédent distribué et prélevé sur le poste de « Prime d'émission » a le caractère d'un remboursement d'apport, non inclus dans le montant du dividende imposable au motif que conformément au 1° de l'article 112 du Code général des impôts, cette fraction ne constitue pas un revenu distribué dès lors que tous les bénéfices et les réserves autres que la réserve légale auront été préalablement répartis.

L'Assemblée générale donne acte au Conseil d'administration du rappel du montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice 2019/2020	Aucun dividende
Exercice 2020/2021	Aucun dividende
Exercice 2021/2022	Dividende par action de 0,83 € (1)

(1) Dividendes éligibles à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par 38 563 199 voix pour, 9 967 voix contre, 12 381 abstentions.

(...)

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente déclare la séance levée.



Extrait certifié conforme
Marie-Laetitia VASSORT
Secrétaire de séance

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



PricewaterhouseCoopers Audit
Grand Hôtel Dieu
3, Cour du Midi - CS 30259
69287 Lyon cedex 02

Compagnie des Alpes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

Compagnie des Alpes

Société anonyme

RCS : Nanterre 349 577 908

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

A l'assemblée générale de la société Compagnie des Alpes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Compagnie des Alpes relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des titres de participation

Risque identifié

L'essentiel de l'actif de la société est constitué de titres de participation qui sont évalués conformément à la méthode mentionnée dans les notes 2.3 et 3.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré que la valorisation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison :

- D'une part de leur importance significative dans les comptes annuels,
- D'autre part parce que la détermination de leur valeur recouvrable, basée sur des méthodes d'évaluation multicritères, nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations susceptibles d'avoir un impact important sur les provisions pour dépréciations comptabilisées.

Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur réalisés par la société. Ceux-ci s'appuient notamment sur les plans à moyen terme établis au niveau de chaque filiale, revus et validés par la gouvernance de la société.

Nous avons apprécié :

- la qualité du processus d'élaboration et d'approbation du budget 2023/2024 et plus largement du plan à moyen terme 2024/2028 établis par la direction générale du groupe, et approuvés par le conseil d'administration ;
- le caractère raisonnable des principales hypothèses et estimations ou appréciations, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation retenus.

Nous avons également apprécié la cohérence des prévisions retenues par la Direction et réalisé nos propres analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur. Ces analyses ont été menées avec l'aide de nos experts en évaluation et ont été partagées avec la Direction générale de la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations mentionnées dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie des Alpes par l'Assemblée générale en 1998 pour le cabinet Mazars et en 1991 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 30 septembre 2023, le cabinet Mazars était dans la 26^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 33^{ème} année, dont respectivement 26 et 30 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit et des comptes

Nous remettons au Comité d'audit et des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 30 janvier 2024

 *Virginie Chauvin*

Virginie Chauvin

PricewaterhouseCoopers Audit

Lyon, le 30 janvier 2024



Matthieu Moussy

5.4 Comptes sociaux

5.4.1 Bilan social, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2023

➔ BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2023			30/09/2022
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles	38 048	10 524	27 524	19 880
Immobilisations corporelles	3 606	1 590	2 016	2 239
Immobilisations financières	1 055 477	89 602	965 875	861 793
ACTIF IMMOBILISÉ	1 097 131	101 716	995 415	883 912
Créances d'exploitation	5 759		5 759	22 305
Trésorerie	30 814		30 814	75 006
ACTIF CIRCULANT	36 573		36 573	97 311
Charges constatées d'avance	1 506		1 506	717
Écart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	1 135 210	101 716	1 033 494	981 940

➔ BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2023	30/09/2022
Capital social	25 267	25 222
Prime d'émission & boni de fusion	634 133	675 968
Réserve légale	18 642	18 642
Autres réserves	297	342
Report à nouveau	- 19 620	- 50 412
Résultat de l'exercice	59 801	30 793
CAPITAUX PROPRES	718 520	700 555
Provisions pour risques et charges	12 083	6 310
Dettes financières	280 076	253 339
Dettes d'exploitation*	19 769	18 056
Autres dettes et comptes de régularisation*	2 828	1 988
DETTES	302 473	273 383
Écart de conversion passif	418	1 692
TOTAL PASSIF	1 033 494	981 940

* Un reclassement des dettes d'impôt et des comptes courants liés à l'intégration fiscale en dettes d'exploitation a été opéré en 2023. Les données de l'exercice précédent ont été reclassées également.

➔ COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	46 415	38 154
Autres produits	7	12
Reprises de provisions et transferts de charges	2 158	1 968
PRODUITS D'EXPLOITATION	48 580	40 134
Achats et charges externes	27 898	21 820
Impôts et taxes	813	626
Salaires et charges sociales	27 168	24 707
Dotations aux amortissements	5 923	4 858
Dotations aux provisions	1 122	270
Autres charges	168	1 232
CHARGES D'EXPLOITATION	63 092	53 513
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 14 512	- 13 379
RÉSULTAT FINANCIER	64 095	32 961
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	49 583	19 582
Résultat exceptionnel	- 230	1 403
Impôt sur les sociétés	10 448	9 808
RÉSULTAT NET	59 801	30 793

➔ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
Résultat net	59 801	30 793
Dotations et reprises sur amortissements et provisions (y.c. dépréciations)	- 19 445	- 33 762
Plus et moins-values de cession	446	- 1 698
Produits financiers sur dividendes	- 56 726	
Abandons de créances et pertes sur créances irrécouvrables	8 147	32
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	- 7 777	- 4 635
Coût de l'endettement net	9 341	4 356
Charge d'impôt	- 10 448	- 9 808
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	- 8 884	- 10 087
Variation du BFR	3 495	1 666
Retraitement des charges financières et impôts versés	25 018	- 2 935
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION	19 629	- 11 356
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 13 574	- 12 291
Dividendes reçus	56 726	0
Acquisitions d'immobilisations financières	- 83 436	- 10 850
Cessions et remboursements d'immobilisations financières	825	3 894
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	- 39 459	- 19 247
Variation des découverts	103 263	33 004
Intérêts financiers versés	- 9 268	- 4 284
Variations des créances et dettes diverses		
Sommes reçues des actionnaires lors des augmentations de capital		
Dividendes attribués aux actionnaires	- 41 836	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS	52 159	28 720
VARIATION DE TRÉSORERIE	32 329	- 1 883
Trésorerie à l'ouverture	- 1 932	- 49
Trésorerie à la clôture	30 397	- 1 932
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	32 329	- 1 883

5.4.2 Notes annexes aux comptes sociaux

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

Note 1	Principaux événements survenus au cours de l'exercice	249	Note 5	Engagements hors bilan	259
Note 2	Principes, règles et méthodes comptables	250	Note 6	Autres informations	259
Note 3	Notes afférentes au bilan	250	Note 7	Événements postérieurs à la date de clôture	259
Note 4	Notes afférentes au compte de résultat	257	Note 8	Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	260

Les notes annexes aux comptes sociaux de la SA Compagnie des Alpes pour l'exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2023 comportent les éléments d'informations complémentaires au bilan dont le total s'établit à 1 033 494 K€, et au compte de résultat dont le bénéfice s'élève à 59 801 K€.

Note 1 Principaux événements survenus au cours de l'exercice

Le Groupe a fait l'acquisition le 3 octobre 2022 de 85 % du groupe MMV, second opérateur de Villages-club et de Résidences-club des Alpes françaises.

La transaction est intervenue sur la base d'une valeur d'entreprise nette de dette de 96 M€ (pour 100 % du capital) soit un prix définitif de 81,6 M€.

Le Groupe dispose également de promesses de vente conclues à son profit pour acquérir les 15 % d'actions restantes détenues par les minoritaires.

La Compagnie des Alpes devient ainsi l'actionnaire majoritaire de MMV SAS, et se dote d'une offre d'hébergement de très grande qualité en station de montagne, poursuivant le développement de son activité immobilière au sein de sa Division Distribution & Hospitality.

Note 2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement, en général, sur une durée d'un à trois ans. Cependant une durée de cinq à huit ans peut-être retenue sur les projets significatifs (CRM, *data lakes*, tunnels de vente, outils de billetterie) dont la durée de vie est plus élevée.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- installations générales : 10 ans ;
- matériel (transport, bureau et informatique) : 3 à 5 ans ;
- mobilier de bureau : 5 à 10 ans ;
- construction : 30 à 40 ans.

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits à leur valeur d'acquisition.

La valeur des titres de participation fait l'objet de tests annuels sur la base d'une évaluation multicritère (actif net, perspectives d'évolution déterminées à partir des plans d'affaires à moyen

terme des sociétés concernées, valeur de réalisation estimée, etc.). Des dépréciations peuvent être constatées lorsque la valorisation (basée sur ces évaluations multicritères) est inférieure au prix de revient.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation en fonction de la recouvrabilité de ces sommes.

2.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.5. Indemnités de départ en retraite

Les engagements de la Compagnie des Alpes en matière d'indemnités de départ à la retraite sont valorisés et inscrits en hors-bilan. Le mode de calcul est conforme aux dispositions collectives de la Société entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2009.

L'évaluation de l'engagement s'effectue sur la base des salaires actuels (fixes et variables) en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ en retraite, compte tenu de l'ancienneté acquise à cette date. Considérée comme la plus probable, l'hypothèse d'un départ à 65 ans pour les cadres (64 ans pour les autres catégories), à l'initiative du salarié, a été retenue. L'indemnité reflète différents coefficients et hypothèses (probabilité de survie, évolution de la base de calcul de l'indemnité, inflation...). Le taux d'actualisation est basé sur l'évolution de l'iBOXX à 10 ans et ressort à 4 % pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (contre 3,75 % au 30 septembre 2022).

Note 3 Notes afférentes au bilan

3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2022	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2023
Immobilisations corporelles	5 805	87	- 2 286	3 606
Amortissements s/corporelles	- 3 566	- 310	2 286	- 1 590
TOTAL NET	2 239	- 223	0	2 016

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2022	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2023
Immobilisations incorporelles	40 094	12 420	- 21 260	31 254
Amortissements s/incorporelles	- 26 170	- 5 614	21 260	- 10 524
Immobilisations incorporelles en cours	5 955	5 826	- 4 987	6 794
TOTAL NET	19 879	12 632	- 4 987	27 524

Les investissements correspondent, pour l'essentiel, aux développements informatiques portés par la Compagnie des Alpes (notamment développement d'applications CRM, de *data lakes* et d'outils de billetterie).

3.2. Immobilisations financières

L'évolution du poste « Immobilisations financières » se synthétise comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2022	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2023
Titres de participation	972 991	83 486	- 25 696	1 030 781
Titres de participation non consolidés	9 727	4 643	- 57	14 313
Créances rattachées (et ICNE)	23 950	268	- 14 962	9 256
Dividendes à recevoir	0			0
Dépôts et cautionnements	352	20		372
Actions autodétenues	591	6		597
Encours de trésorerie sur contrat de liquidité	173		- 15	158
TOTAL BRUT	1 007 784	88 423	- 40 730	1 055 477
Dépréciation des titres de participation	- 124 230	- 4 697	46 260	- 82 667
Dépréciation des créances rattachées	- 21 763		14 828	- 6 935
TOTAL NET	861 791	83 726	20 358	965 875

La Compagnie des Alpes a procédé à l'acquisition de 85 % du capital de MMV le 3 octobre 2022, pour un montant de 81,6 M€.

La Compagnie des Alpes a procédé au rachat des titres de la Foncière Les Ménuires pour en détenir 100 % soit 0,9 M€.

La Compagnie Des Alpes a cédé pour 1 € les titres de participation de CDA Production à Musée Grévin, qui a ensuite absorbé CDA Production (TUP) au cours de l'exercice 2022/2023. Les titres ont été sortis pour un montant de 12 384 K€ et la dépréciation constatée au 30 septembre 2022 pour un montant de 11 938 K€ a été reprise.

Enfin la société Grévin Montréal a été liquidée. Les titres de participations ont été sortis pour un montant de 13 312 K€ et la dépréciation reprise pour un montant identique. L'avance octroyée à la filiale pour un montant de 12,2 MCAD (soit 9,1 M€ au 30 septembre 2022) n'a pas été recouvrée et a été constatée en créances irrécouvrables sur l'exercice. La dépréciation comptabilisée au 30 septembre 2022 à hauteur de 100 % de la créance a été reprise.

La Compagnie des Alpes a également réalisé, au cours de l'exercice 2022 2023, des augmentations de capital en numéraire des filiales suivantes :

- CDA Productions pour un montant de 0,4 M€ ;
- CDA Financement pour un montant de 0,5 M€.

La Compagnie des Alpes a participé pour un montant de 4,64 M€ à l'augmentation de capital du Jardin d'Acclimatation en incorporant au capital de cette dernière une partie de sa créance . Cette créance étant dépréciée à 100 %, une reprise a été constatée pour un montant de 4,64 M€ et une dépréciation des titres de participation a été constatée pour le même montant.

Les dépréciations de titres s'élèvent à 82,7 M€ au 30 septembre 2023 après prise en compte de dotations pour un montant de 4,7 M€ et de reprises pour un montant de 46,3 M€.

Les dotations s'analysent principalement comme suit :

- dépréciation des titres Jardin d'Acclimatation pour un montant de 4,6 M€.

Les reprises se détaillent comme suit :

- reprise de dépréciation des titres HHH pour un montant de 12,4 M€ ;
- reprise de dépréciation des titres France Miniature pour un montant de 1 M€ ;
- reprise de dépréciation des titres CDA Management pour un montant de 0,4 M€ ;
- reprise de dépréciation des titres CDA DL pour un montant de 0,94 M€ ;
- reprise de dépréciation des titres FamilyPark pour un montant de 4,5 M€ ;
- reprise de dépréciation des titres Ski & Soleil pour un montant de 0,9 M€ ;
- reprise de dépréciation des titres CDA Financement pour un montant de 1 M€.

Les dépréciations des créances financières s'élèvent à 7 M€ au 30 septembre 2023 après prise en compte des reprises de l'exercice, pour un montant de 14,8 M€, qui s'analysent principalement comme suit :

- reprise de dépréciation de la créance financière de Grévin Montréal pour 9,1 M€ ;
- reprise de dépréciation de la créance financière de By Grévin pour 1,1 M€ ;
- reprise dépréciation de la créance financière du Jardin d'Acclimatation pour 4,6 M€.

➔ TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)

Informations financières Filiales et participations (en milliers d'euros)	Forme juridique	Date du dernier exercice clos	Quote-part du capital détenue au 30/09/2023 (directe et indirecte)
Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société)			
BY GRÉVIN ⁽¹⁾ – GENÈVE – SUISSE	SA	30/09/2023	100 %
CDA-DOMAINES SKIABLES – N° SIREN 477 855 787 – 75009 PARIS	SAS	30/09/2023	100 %
GRÉVIN & CIE – N° SIREN 334 240 033 – 60128 PLAILLY	SA	30/09/2023	100 %
CDA FINANCEMENT – N° SIREN 482 940 616 – 75009 PARIS	SAS	30/09/2023	99 %
MUSÉE GRÉVIN – N° SIREN 552 067 811 – 75009 PARIS	SA	30/09/2023	100 %
FRANCE MINIATURE – N° SIREN 348 677 196 – 78990 ÉLANCOURT	SAS	30/09/2023	100 %
HARDERWIJK HELLEENDOORN HOLDING – NL 3840 – HARDERWIJK – PAYS-BAS	BV	30/09/2023	100 %
BELPARK – WAVRE – BELGIQUE	BE	30/09/2023	100 %
SOCIÉTÉ DU PARC DU FUTUROSCOPE – N° SIREN 444 030 902 – 86130 JAUNAY-CLAN	SA	30/09/2023	79,81 %
CDA BRANDS – N° SIREN 383 926 532 – 75009 PARIS	SAS	30/09/2023	100 %
AVENIR LAND – N° SIREN 311 285 068 – 38630 LES AVENIÈRES	SAS	30/09/2023	100 %
CDA MANAGEMENT – N° SIREN 500 244 140 – 75009 PARIS	SAS	30/09/2023	100 %
LOISIRS RE – L-8070 BERTRANGE (Grand-Duché du Luxembourg)	SA	30/09/2023	100 %
CDA BEIJING BUSINESS CONSULTING – PÉKIN – CHINE	Ltd	30/09/2023	100 %
CDA DL – N° SIREN 534 737 432 – 75009 PARIS	SAS	30/09/2023	100 %
INGELO – N° SIREN 534 870 803 – 73000 CHAMBÉRY	SAS	30/09/2023	100 %
TRAVELFACTORY – N° SIREN 414 520 254 – 93400 SAINT-OUEN	SAS	30/09/2023	100 %
MOUNTAIN COLLECTION IMMOBILIER – N° SIREN 509 089 322 – 73000 CHAMBÉRY	SARL	30/09/2023	100 %
FAMILYPARK GMBH – SANKT MARGARETHEN, AUTRICHE	SARL	30/09/2023	94,9 %
SAS MMV – N° SIREN 411926892 – 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR	SAS	30/09/2023	85 %
FONCIÈRE LES MÉNUIRES – N° SIREN 797681723 – 73440 LES BELLEVILLE	SAS	30/09/2023	100 %
Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)			
CMB – N° SIREN 605 520 584 ⁽²⁾ – 74400 CHAMONIX	SA	31/05/2023	37,49 %
JARDIN d'ACCLIMATATION – N° SIREN 582 110 995 – 75016 PARIS	SA	31/12/2022	20 %
2CO IMMO – N° SIREN 809 948 870 – 05330 SAINT-CHAFFREY	SAS	31/12/2022	45 %
SCI RT LES CLARINES – N° SIREN 850 101 635 – 73000 CHAMBÉRY	SCI	31/12/2022	27,27 %

(1) Montant en principal.

(2) Conversion pour 1 € : 0,9816 CHF.

(3) Données consolidées du groupe CMB au 31 mai 2023.

Capital	Capitaux propres autres que le capital y.c. résultat	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés ⁽¹⁾	Montants des cautions et avals donnés par CDA	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Distributions versées à la CDA durant l'exercice	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette comptable des titres
3 310	- 1 152	3 102	776	5 029	1	0	8 749	0
298 531	106 802			0	44 500	42 500	318 531	318 531
52 913	26 048			194 384	20 367	6 942	114 541	114 541
1 010	2 675			0	3 173	0	1 500	1 500
4 603	1 790			18 417	4 519	0	31 430	31 430
1 809	- 222			4 445	- 294	0	9 512	1 587
252	83 437			0	- 4 540	0	105 478	99 928
97 164	33 425			85 448	7 092	0	142 545	142 545
6 504	18 747		31 479	121 494	12 309	4 092	59 306	59 306
713	25 666			0	1 706	1 500	16 850	16 850
915	3 343			22 541	1 030	0	16 038	16 038
331	252			1 613	- 39	0	2 574	583
2 075	3		981	0	3	0	2 075	2 075
1 092	- 1 358			0	- 65	0	1 130	1
2 685	46			386	- 7	0	2 725	1 165
100	336			5 199	181	0	100	100
2 328	- 10 155		2 000	71 010	- 6 566	0	30 097	0
7 523	- 644			0	- 725	0	9 510	9 150
50	19 982			26 416	5 031	0	48 993	35 755
6 054	15 880			75 504	3 007	0	81 600	81 600
1 229	- 665	353		37	- 156	0	940	940
6 885	192 556			124 965	18 469	1 692	26 557	26 557
7 738	2 734	2 250	8 636	31 578	- 1 566	0	9 750	0
3 580	- 647	414		327	162	-	1 611	1 247
5 500	- 714	1 500		3 880	- 45	0	1 500	1 500

3.3. Contrat de liquidité et actions autodétenues

Les actions autodétenues et la trésorerie affectée au contrat de liquidité sont classées en « immobilisations financières ».

En exécution du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale mixte du 9 mars 2023, la CDA détenait au 30 septembre 2023, dans le cadre d'un contrat de liquidité :

- 42 970 actions représentant une valeur comptable brute de 597 K€ ;
- un encours de trésorerie de 158 K€ (en principal et intérêts courus).

Au regard du cours de l'action CDA au 30 septembre 2023 qui s'établissait à 13,00 €, aucune dépréciation n'a été constatée.

3.4. Créances d'exploitation

Le poste « Créances d'exploitation » s'établit à 5 759 K€. Il est composé :

- des créances clients : 589 K€ ;
- des créances sociales et fiscales : 1 402 K€ ;

- des comptes courants de l'intégration fiscale : 3 748 K€ ;
- des créances diverses : 20 K€.

L'essentiel de ces créances est à échéance à moins d'un an.

3.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, qui s'élèvent à 1 506 K€, comprennent :

- des charges d'exploitation : 1 463 K€ ;
- des charges financières liées à un emprunt obligataire : 43 K€.

Ces coûts sont repris linéairement en charges sur la durée de l'emprunt.

3.6. Capital social

Au 30 septembre 2023, le capital est composé de 50 533 135 actions ordinaires. La valeur nominale unitaire est de 0,50 €.

Les comptes de la Compagnie des Alpes, et de ses filiales, sont consolidés, en intégration globale, par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

3.7. Variation des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission & boni de fusion	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2021	25 182	675 968	19 024	28 804	- 79 217	0	669 762
Affectation du résultat				- 79 217	79 217		0
Distribution de dividendes							0
Augmentations de capital	40		- 40				0
Résultat de l'exercice					30 793		30 793
CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2022	25 222	675 968	18 984	- 50 413	30 793	0	700 555
Affectation du résultat				30 793	- 30 793		0
Distribution de dividendes		- 41 836					- 41 836
Augmentations de capital	45		- 45				0
Résultat de l'exercice					59 801		59 801
CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2023	25 267	634 132	18 939	- 19 620	59 801	0	718 520

L'Assemblée générale du 9 mars 2023 a décidé, lors de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022, d'effectuer une distribution de dividendes pour l'exercice 2021-2022 de 41 836 K€ prélevée sur le poste prime d'émission.

Le Groupe a mis en place les plans de rémunération suivants, dénoués en instruments de capitaux propres (attribution gratuite d'actions) :

Plan d'attribution d'actions de performance ⁽¹⁾	Plan n° 22	Plan n° 23	Plan n° 24	Plan n° 25	Plan n° 26	Total
Date de l'Assemblée	08/03/2018	05/03/2020	25/03/2021	25/03/2021	09/03/2023	
Date de mise en œuvre (décision du Président-Directeur général sur délégation du Conseil d'administration)	28/04/2019	25/06/2020	27/04/2021	23/05/2022	25/03/2023	
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	67 050	74 790	73 535	104 032	122 480	
Dont Conseil d'administration	0	0	0	0	0	
Nombre de bénéficiaires	165	198	176	189	214	
Nombre d'actions complémentaires pour ajustement suite à l'augmentation de capital		22 821	29 744			
Date de décision d'attributions complémentaires		07/05/2021	07/05/2021			
Date d'acquisition des actions de performance	25/04/2021	25/06/2022	29/04/2023	25/05/2024	26/05/2025	
Actions de performance définitivement acquises	53 350	79 530	89 523	0	0	
Actions de performance radiées ou annulées	13 700	18 081	13 756	4 910	6 870	
Actions de performance restantes	0	0	0	99 122	115 610	214 732

(1) Dont l'octroi est lié à des conditions économiques.

Le Groupe a également mis en place un plan universel d'attribution gratuite d'action :

Plan universel d'attribution gratuite d'actions	Plan n° 1
Date de l'Assemblée	09/03/2023
Date de mise en œuvre (décision du Président-Directeur général sur délégation du Conseil d'administration)	31/08/2023
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	47 760
Dont Conseil d'administration	0
Nombre de bénéficiaires	1 592
Date d'acquisition des actions gratuites	01/09/2026
Actions gratuites définitivement acquises	0
Actions gratuites radiées ou annulées	0
Actions gratuites restantes	47 760

3.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2022	Augmentation	Diminution	Au 30/09/2023
Provisions pour risques filiales	1 000			1 000
Provisions pour situations nettes négatives	1 600	6 493		8 093
Provisions pour risques divers	3 560	1 122	- 1 842	2 840
Provisions pour pertes de change	0			0
Provisions pour charges	150			150
TOTAL	6 310	7 615	- 1 842	12 083

Les provisions pour situations nettes négatives des filiales incluent les provisions complémentaires nécessaires dès lors que les titres sont intégralement dépréciés et que la Société ne dispose pas de créance sur ses filiales. Au 30 septembre 2023, une provision pour situation nette négative a été comptabilisée

pour un montant de 6,5 M€, et correspond principalement à la société Travelfactory.

Les provisions pour risques divers sont liées à des risques identifiés ou des litiges en cours.

3.9. Dettes financières

Les échéances des dettes financières de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2022	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2023
Emprunt obligataire	100 000			100 000
Emprunts Groupe	151 828	26 172		178 000
Intérêts courus non échus s/emprunt oblig.	1 402	1 661	- 1 402	1 661
Découverts bancaires (y.c. intra-groupe)	110	415	- 110	415
TOTAL	253 340	28 248	- 1 512	280 076

Dettes financières (en milliers d'euros)	Échéance à						
	Total	moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire	100 000	100 000					0
Emprunts Groupe ⁽¹⁾	178 000					178 000	
Intérêts sur emprunt obligataire	1 661	1 661					0
Découverts bancaires (y.c. intra-groupe)	415	415					0
TOTAL	280 076	102 076	0	0	0	178 000	0

(1) Dettes envers CDA Financement.

L'emprunt obligataire de 100 M€ souscrit en 2014 est assorti d'une clause d'actionnariat qui stipule que la participation directe ou indirecte de la Caisse des Dépôts dans le capital de Compagnie des Alpes SA doit être supérieure ou égale à 33,33 %. Si, sans l'accord préalable de l'établissement financier prêteur, la Caisse des Dépôts venait à détenir directement ou indirectement moins de 33,33 % du capital et des droits de vote de l'emprunteur, le prêteur pourrait demander l'exigibilité immédiate du prêt. Après la dernière augmentation de capital du 27 juin 2022 la Caisse des Dépôts détient 42,29 % du capital social de la Compagnie des Alpes.

Les emprunts et dettes financières divers correspondent à l'emprunt souscrit auprès de CDA Financement.

Les emprunts obligataires sont assortis d'une obligation de respect d'un ratio financier établi sur la base des comptes consolidés du groupe Compagnie des Alpes.

Le ratio à respecter est le suivant :

Covenant	Ratio au 30/09/2023
Dettes nettes consolidées/ EBO consolidé	< 3,5
	2,04

3.10. Dettes d'exploitation

La composition des dettes d'exploitation est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2022	Au 30/09/2023
Dettes fournisseurs	6 838	6 816
Dettes envers le personnel et les organismes sociaux	9 154	9 937
Dettes fiscales (TVA, impôts et taxes)	672	578
Comptes-courants liés à l'intégration fiscale (dettes)	149	1 038
Dettes d'impôts sur les sociétés	1 243	1 400
TOTAL	18 056	19 769

Un reclassement des dettes d'impôt et des comptes courants liés à l'intégration fiscale en dettes d'exploitation a été opéré en 2023. Les données de l'exercice précédent ont été reclassées également.

L'essentiel de ces dettes est à échéance à moins d'un an.

3.11. Autres dettes et comptes de régularisation

La composition des autres dettes est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2022	Au 30/09/2023
Dettes sur immobilisations	307	69
Autres dettes	1 681	2 559
TOTAL	1 988	2 628

Un reclassement des dettes d'impôt et des comptes courants liés à l'intégration fiscale en dettes d'exploitation a été opéré en 2023. Les données de l'exercice précédent ont été reclassées également.

L'essentiel de ces dettes est à échéance à moins d'un an.

Note 4 Notes afférentes au compte de résultat

4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 46,4 M€. Il comprend principalement les prestations réalisées par la Société pour le compte des filiales (prestations opérationnelles, informatiques et prestations de holding) ainsi que la mise à disposition ponctuelle de personnel auprès de ses filiales.

Le chiffre d'affaires est en progression de 8,3 M€ par rapport à l'exercice précédent.

4.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation nettes des reprises de provision et autres produits s'élèvent à 63,1 M€ et progressent de 9,6 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique principalement par :

- la hausse des autres achats et charges externe de 6,1 M€ ;
- la hausse des frais de personnel de 2,5 M€, suite à l'embauche d'environ 26 ETP sur l'exercice ;
- la hausse des dotations aux amortissements de 1,1 M€ par rapport à l'exercice précédent, résultant des investissements réalisés dans l'informatique et le digital.

4.3. Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2022	Au 30/09/2023
Dividendes	0	56 726
Revenus des créances financières	119	182
SOUS-TOTAL DIVIDENDES ET REVENUS DE CRÉANCES	119	56 908
Charges d'intérêts des emprunts et <i>cash pooling</i>	- 899	- 5 943
Charges d'intérêts (emprunt obligataire)	- 3 576	- 3 573
SOUS-TOTAL COÛT DU FINANCEMENT	- 4 475	- 9 516
Reprise de provisions financières	46 649	35 838
Dépréciations des immobilisations financières et dépréciations pour risques filiales	- 9 303	- 11 191
SOUS-TOTAL PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS (NETTES)	37 346	24 647
Abandon de créances		
Autres	- 29	- 7 944
RÉSULTAT FINANCIER	32 961	64 095

La Société a perçu 56,7 M€ de dividendes de ses filiales au cours de l'exercice 2022/2023, elle n'en avait perçu aucun en 2021/2022.

Les frais financiers sur emprunts obligataires et compte courant de *cash pooling* s'élèvent à 9,5 M€, contre 4,5 M€ au 30 septembre 2022.

Des reprises (pour 35,8 M€) nettes de dotations (4,7 M€ dépréciation des titres Jardin d'Acclimatation) ont été comptabilisées sur les titres de participation et les créances financières pour un montant de 31,1 M€ (cf. note 3.2).

Les autres frais financiers correspondent principalement à la perte sur créance de Musée Grévin Montréal pour 7,9 M€.

4.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'établit, au 30 septembre 2023, à - 0,2 M€ contre 1,4 M€ au 30 septembre 2022. Il inclut principalement le résultat de cession de CDA Production et de liquidation de Grévin Montréal pour un montant de - 25,7 M€, ainsi que les reprises de dépréciation des titres correspondantes pour un montant de + 25,3 M€.

4.5. Impôt sur les sociétés

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023, la Compagnie des Alpes est restée à la tête d'un groupe d'intégration fiscale comprenant toutes les entités françaises du Groupe détenues à plus de 95 %.

Le régime d'intégration fiscale de la Compagnie des Alpes repose sur le principe général de neutralité, chaque filiale membre du groupe fiscal constate l'impôt comme si elle n'était pas intégrée et la société mère enregistre l'impôt global du groupe fiscal.

Le groupe fiscal dégage un bénéfice d'ensemble de 38,7 M€ après imputation des déficits antérieurs pour 8,7 M€. Il est redevable d'une charge d'impôt de 9,1 M€.

La totalité des déficits antérieurs du périmètre d'intégration a été utilisée au 30 septembre 2023.

Note 5 Engagements hors bilan

Les engagements donnés prennent en compte :

- une garantie de passif accordée à Looping Deutschland GmbH lors de la vente de la société Fort Fun pour un montant de 1 M€ qui court jusqu'en 2026 ;
- deux garanties de passif données à la Ville de Paris pour la société Jardin d'Acclimatation pour un montant total de 8,6 M€, une d'un montant de 7,65 M€ relative à la redevance d'exploitation due jusqu'en 2041 et une d'un montant de 0,99 M€ relative à l'exécution du programme contractuel d'investissement jusqu'en 2024 ;
- une garantie pour la redevance de DSP de SCV de 0,6 M€ est accordée ;
- une garantie de six mois de loyer est accordée au bailleur de Chaplin's World (0,750 MCHF) ;
- les garanties suivantes ont été données par la Compagnie des Alpes SA concernant le parc actuel du Futuroscope et le second parc qui est en cours de construction suite aux accords conclus le 12 octobre 2020 :
 - une lettre d'intention a été signée garantissant 25 % du montant de l'engagement de travaux relatifs aux installations et immeubles du parc actuel, estimé à 100 M€, soit un montant forfaitaire maximum égal à 25 M€,
 - une lettre d'intention a été signée garantissant deux années de loyers du parc actuel pour un montant de 6,2 M€,
 - enfin une garantie de loyer d'un trimestre a été donnée pour le second parc dont la construction est en cours pour un montant de 0,279 M€ ;
- des engagements de retraites et de retraite complémentaire constituent des engagements hors-bilan :
 - pour 2,2 M€ au titre de l'indemnités de départ en retraite,
 - pour 2,6 M€ concernant des retraites complémentaires ;
- des garanties pour tour-opérateur octroyées pour le compte de Skiline (0,5 M€), de Snowtime (0,49 M€), de Djay (0,45 M€) et de Travelfactory (2 M€) ;
- un engagement en faveur de AXA XL, pour le compte de Loisirs Ré, pour 1 M€ ;
- un engagement de lever l'option des promesses de vente conclues avec les minoritaires de MMV pour un montant de 14,4 M€.

Les engagement reçus prennent en compte :

- une ligne de crédit accordé et non utilisée de CDA Financement pour 76 M€ ;
- une garantie de passif reçue de M. Jean-Marc Filippini lors de l'acquisition du groupe MMV pour un montant de 5 M€.

Note 6 Autres informations

Les rémunérations globales allouées aux principaux dirigeants au titre de leurs fonctions dans le Groupe sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
Conseil d'administration ⁽¹⁾	1	10
Comité exécutif Groupe	7 388	7 288
Avantages à court terme	3 716	3 265
• Salaires de base	2 131	2 004
• Autres éléments à court terme	1 585	1 261
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	797	467
Indemnités de fin de contrat de travail ⁽³⁾	2 699	3 417
Paiement en actions	176	138

(1) Avantages au titre du mandat de Président du Conseil d'administration depuis le 1^{er} juin 2021.

(2) Dont données au titre du régime de retraite à prestations définies : coûts des services rendus et intérêts crédités pour la période N+1.

(3) Établi sur la base des maxima théoriques.

Note 7 Événements postérieurs à la date de clôture

Néant.

Note 8 Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications <i>(montants en euros)</i>	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	186 424 689	186 829 064	25 182 041	25 221 806	25 266 568
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	24 457 051	24 510 101	50 364 082	50 443 612	50 533 135
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires	31 017 444	29 516 859	31 290 760	38 153 827	46 414 608
b) Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	32 165 937	39 326 960	- 16 064 557	- 13 027 073	4 672 480
c) Impôts sur les bénéfices	5 433 218	7 741 941	3 785 905	9 807 530	10 448 300
d) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	14 591 888	- 32 359 640	- 79 217 118	30 792 596	59 801 054
e) Résultats distribués	17 119 936	0	0	41 835 610	ND
Résultat par action					
a) Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,54	1,92	- 0,24	- 0,06	0,30
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,60	- 1,32	- 1,57	0,61	1,18
c) Dividende attribué à chaque action	0,70	0	0	0,83	ND
Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés	129	130	126	146	172
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	12 500 745	12 350 201	12 930 498	16 305 993	18 751 690
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	8 163 146	9 350 153	5 966 078	8 401 313	8 416 623